

Lois sur les prêts

Canada, 41; ma banque, celle où je demande et j'obtiens des prêts, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, 358; la Banque de Colombie-Britannique, 4, et les caisses populaires, 1. Ce n'est pas très reluisant.

Le ministre a fait une déclaration. Il a déclaré que le 21 novembre 1973, et c'est l'une des dernières déclarations que j'ai vue, le taux d'intérêt hypothécaire pendant la période à l'étude, soit du 1^{er} avril 1973 au 30 septembre 1973, était de 6½ p. 100. Quel est-il maintenant? Il est de 8¼ p. 100.

Certains députés, surtout ceux à ma gauche, veulent qu'on réduise le taux d'intérêt à 6 p. 100. Aucune banque ou institution para-bancaire du Canada n'accepterait de prêter de l'argent à un taux d'intérêt de 6 p. 100. On ne peut obtenir un taux de 8½ p. 100 maintenant. C'était le taux d'intérêt le 1^{er} avril. Certains députés voudraient maintenant réduire le taux à 6 p. 100. Nous ne pourrions certainement pas appuyer une motion à cette fin. Je ne suis pas le porte-parole officiel de mon parti, mais il serait bon d'oublier ce que veulent les socialistes. Ils ne savent pas ce qui se passe ici de toute façon. Tout ce que je puis dire à propos d'eux, c'est qu'ils gouvernent sans responsabilité et sans principe. A mon avis, c'est une description appropriée de mes amis socialistes. Je ne parlerai pas très longtemps encore.

Des voix: Continuez.

M. Alexander: J'ai fait part de mon inquiétude et elle était légitime. Je ne cherchais pas à être sectaire ou de quelque parti pris. Nous avons une loi, mais comment va-t-elle être appliquée si nous n'arrivons pas à persuader les banques? J'aimerais qu'on réponde à ma question. Pourquoi, en vertu de la disposition de garantie du bill une banque prêterait-elle de l'argent à 8½ p. 100 alors qu'elle peut prêter à un taux deux fois plus élevé?

Avons-nous une responsabilité à assumer ici? Je n'aime pas voir le gouvernement se mêler d'aller dire aux gens ce qu'ils doivent faire. Voilà l'ennui avec le gouvernement actuel mais ce n'est pas notre façon d'agir. Quoi qu'il en soit, il doit y avoir un moyen d'user continuellement d'une certaine persuasion sur ces institutions afin de leur faire accepter leurs responsabilités envers la collectivité.

● (2100)

Mon bon ami de Saint-Jean-Est (M. McGrath) vient de parler de contrainte. C'est très bien, ça aussi. Je pense que le ministre des Finances tient effectivement des réunions périodiques. Peut-être ne servent-elles à rien. Les participants regardent le ministre, et comme il a beaucoup de charme et tout et tout, vous savez, il a belle allure, ils lui donnent raison du bout des lèvres, et avant même qu'on s'en rende compte, une fois la réunion terminée, ce sont les Canadiens qui écopent encore une fois.

Dieu sait comme les propriétaires de petites entreprises sont la force du pays et il faut veiller à créer un climat de saine gestion qui leur permette d'obtenir les fonds nécessaires pour continuer à faire croître leurs entreprises, de manière que le gouvernement puisse recueillir les impôts dont il a besoin pour payer pour des services que ne réclament pas les Canadiens.

Une voix: Comme les pensions de vieillesse?

M. Alexander: Ce n'est qu'en favorisant la croissance d'entreprises fortes dont les capitaux sont canadiens que nous pouvons favoriser des innovations, de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies que l'on puisse

[M. Alexander.]

exporter dans le monde entier. Il ne faut pas voir dans mes propos une condamnation des investissements étrangers. C'est plutôt une condamnation du gouvernement actuel qui n'a pas su développer des politiques qui renforcent les entreprises canadiennes.

Nous sommes incontestablement en faveur du bill. C'est comme pour la maternité. Quand on donne à quelqu'un l'occasion d'obtenir plus d'argent, nous ne pouvons certainement pas dire que c'est une mauvaise chose. Mais j'aimerais pouvoir envoyer le bill aux oubliettes, car lorsqu'il n'y a pas de contrainte de la part du gouvernement, ni d'obligation de la part des banques, la mesure législative n'est rien d'autre qu'une façade à mes yeux—ce n'est qu'un gaspillage d'énergie.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger indûment le débat sur le projet de loi C-14, mais je crois qu'il est de mon devoir d'y participer afin de me faire le porte-parole des personnes ou des organismes qui seront directement impliqués par ce projet de loi qui modifie en somme trois autres lois déjà en vigueur.

Monsieur le président, je me bornerai d'abord à parler de la partie qui modifie la loi qui s'applique aux agriculteurs, au sujet des prêts, et de l'augmentation des prêts qui peuvent être consentis et garantis par le ministère des Finances. Cette loi, dans le passé, a certainement rendu des services à la classe agricole, aux agriculteurs, surtout à l'époque où les taux d'intérêt n'étaient pas des taux usuraire comme c'est le cas aujourd'hui.

Cela me rappelle, monsieur le président, le temps où j'allais à la classe et qu'on m'enseignait le catéchisme. On nous parlait du péché d'avarice en disant que prêter de l'argent à des taux usuraire, cela faisait partie des péchés capitaux. A mon avis, cela est encore vrai en 1974. Cela est devenu un vice, c'est devenu véritablement un véritable péché national, que de voir les taux d'intérêt aussi élevés. Tout le monde se plaint de cela aussi bien à la Chambre qu'en dehors de la Chambre. Pourtant, on ne prend pas le taureau par les cornes pour corriger la situation et mettre un frein à cette montée épouvantable des taux d'intérêt qui est une cause directe de l'inflation.

Monsieur le président, on vit dans un cercle vicieux, à l'intérieur d'un système qui nous oblige à l'utiliser, bon gré mal gré. C'est ce qui a amené les agriculteurs, au cours de la dernière année, à emprunter quand même la somme de 20 millions de dollars par mois, selon la déclaration du ministre des Finances (M. Turner) à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi.

Monsieur le président, cela veut dire que les besoins existent et que les agriculteurs vont aux sources de crédit qui leur semblent les plus avantageuses, ce qui leur permet d'être assurés de pouvoir réaliser un certain profit, et survivre.

Dans tout cela, monsieur le président, le gouvernement ne débourse pas un sou. Il se porte simplement «garant» des emprunts contractés par les agriculteurs auprès des banques prêteuses. Ici, on devrait rendre hommage aux cultivateurs qui ont fait preuve d'une très grande honnêteté jusqu'à présent. Au fait, les pertes ont été si petites qu'il ne vaut même pas la peine d'en parler. Elles s'établissent à ⅓ p. 100. C'est un risque moindre que le risque normal que l'on prend dans n'importe quel domaine des activités économiques. Donc, les cultivateurs sont conscients de ce qu'ils font lorsqu'ils signent un engagement. Ils sont conscients des responsabilités qu'ils prennent, ils